

UNSA Territoriaux Réunion



Saint-Denis, le 05 janvier 2022

Madame la Présidente de Région

Hotel de Région Pierre Lagourgue
Avenue René Cassin
97490 Sainte-Clotilde

N/Réf. : URR01-2022

Objet : état d'urgence sanitaire – recours au télétravail pour la prévention du risque d'infection

Madame la Présidente,

La situation épidémique de la Réunion connaît une forte dégradation depuis fin décembre 2021 et son placement en état d'urgence sanitaire. Les derniers chiffres sont alarmants : taux records de 1300 cas pour 100 000 habitants, 90 % de taux d'occupation des lits de réanimation.

Par note du 29 décembre 2021, le Directeur général des collectivités locales est venu rappeler aux préfets l'importance du recours au télétravail dans la démarche de prévention du risque d'infection en limitant les déplacements et la densité des agents dans les locaux professionnels de la collectivité.

Il a également souligné que la **prescription de 3 jours de télétravail minimum par semaine** à chaque agent dont le poste le permet est à déployer dans la fonction publique territoriale.

La note transmise par la Direction Générale le 30 décembre dernier ne reprend aucunement cette prescription. Elle ne fait qu'apporter des réponses partielles aux demandes formulées par l'intersyndicale dans son précédent courrier et je vous ferai part prochainement de mes remarques sur celle-ci.

Ainsi, je vous demanderais de bien vouloir mettre en application, à partir de ce jour et durant les 3 prochaines semaines, le dispositif de télétravail spécifique « Covid » – 3 jours minimum par semaine, procédure simplifiée de demande sous SEGA – éprouvé lors du précédent état d'urgence. Ce dispositif a largement fait ses preuves au regard du dernier bilan télétravail remis lors du comité technique du 9 décembre dernier en matière de continuité de service public et de prévention du risque sanitaire.

En vous remerciant des bons soins que vous apporterez à ma demande, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments respectueux.

*Le Secrétaire Général de l'UNSA Région Réunion
P/I le Secrétaire Général Adjoint*

G. Grondin

Copie : Préfecture de la Réunion

UNSA REGION REUNION

@ : unsa.regionreunion@gmail.com

f e : unsaregion974.com

☎ 02 62 97 65 03

